Conservatoire d'espaces naturels Franche-Comté

HAUTE-SAÔNE
CHAMPLITTE



Les pelouses sèches de Champlitte

un programme d'actions pour les préserver

Commune : Champlitte (70)
Surface : 216 ha sur 9 sites
Altitude : 205 à 384 m





Champlitte (Champlitte, Champlitte-la-Ville, Neuvelle lès Champlitte, Margilley, Monterlot-lès-Champlitte, Leffond et Frettes) abrite une trentaine de pelouses sèches, soit 810 ha, dont 9 (216 ha) sont préservées : les Charmes Rondes, les Pierrottes, les Petits Chatrons, la Pâturie, le Mont Gin, la Vielle Côte, pelouse de la Combe Charton, En Pennesière et En Tricornot.

Photos couverture : pelouse sèche de Mont Gin et anémone pulsatille

La commune de Champlitte possède un important réseau de pelouses sèches. Nées de l'action de l'Homme et aujourd'hui délaissées par l'agriculture, elles accueillent pourtant une biodiversité exceptionnelle et représentent un véritable trésor pour le territoire.

Depuis 1994, le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté agit, en partenariat avec la Commune, la Communauté de communes, des éleveurs locaux, des propriétaires et des habitants motivés pour préserver ce riche patrimoine naturel, intégré en partie à la Zone Natura 2000 « Pelouses de Champlitte et étang de Theuley-les-Vars ».

Un peu d'histoire...

Le paysage modifié par l'action de l'Homme

Les pelouses sèches de Champlitte sont nées des activités humaines, dès le Mésolithique mais surtout au Néolithique (5 000 à 2 500 ans avant JC) puis au Moyen Âge (site gallo-romain de Montarlot-lès-Champlitte, tumulus de Leffond...). L'objectif était d'accroître les surfaces agricoles en défrichant certaines parcelles. La plupart de ces espaces ouverts ont ensuite été façonnés pour la culture, par le pâturage et parfois pour la vigne. Le Mont Gin, la Pâturie et une partie de la Vieille Côte ont servi de pâturages collectifs communaux du 19e siècle jusqu'au milieu du 20e siècle. La garde des brebis, mais aussi des chèvres et cochons, était assurée par des bergers puis par des enfants au début du 20e.





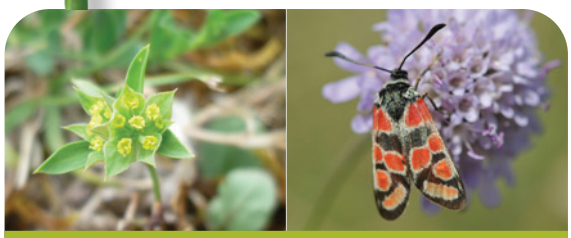
D'intérêt écologique majeur, les pelouses sèches abritent 26 % des plantes protégées françaises.

Quelques chiffres :

Sont connues sur les pelouses de Champlitte :

- **379** espèces de plantes
- **62** espèces d'oiseaux
- **90** espèces de papillons de jour
- **33** espèces d'orthoptères (sauterelles, criquets, grillons…)
- **13** espèces de zygènes

L'ophrys abeille doit son nom à la forme de sa fleur, faisant penser à une abeille posée en train de butiner. 1



Le buplèvre du Mont Baldo est une plante typique de ces pelouses sèches calcaires tout comme la zygène du sainfoin de la famille des papillons.



Les pelouses de Champlitte accueillent les stations les plus plus nordiques pour la Franche-Comté du lézard vert (que l'on nomme aussi « à deux raies »).



Une nature exceptionnelle

Les **pelouses sèches** sont des milieux qui se développent dans notre région essentiellement sur sols calcaires, secs, peu profonds et pauvres en éléments nutritifs. Elles se caractérisent par une végétation herbacée basse, parsemée de buissons et de bosquets. Les plus connues sont celles de Mont Gin, de la Pâturie, des Pierrottes ou de Montarlot, mais on en trouve ailleurs réparties aux quatre coins de la commune de Champlitte.

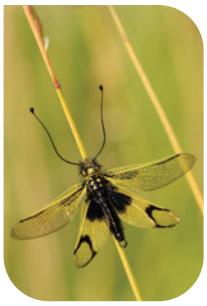
Les **espèces végétales,** adaptées à ce milieu contraignant, sont souvent rares ou protégées. Les pelouses de Champlitte abritent par exemple les seules stations départementales d'anémone pulsatille ou d'inule des montagnes et une vingtaine d'espèces d'**orchidées** y ont été inventoriées, dont l'ophrys abeille 1.

De la même façon, de nombreux **reptiles**, oiseaux et **insectes** rares ou habituellement plus méridionaux en ont fait leur habitat préférentiel.



La juxtaposition de milieux ouverts, semi-ouverts (présence de buissons, bosquets...) et forestiers expliquent la grande richesse d'espèces d'**oiseaux** comme la pie-grièche écorcheur 2 ou l'alouette lulu.

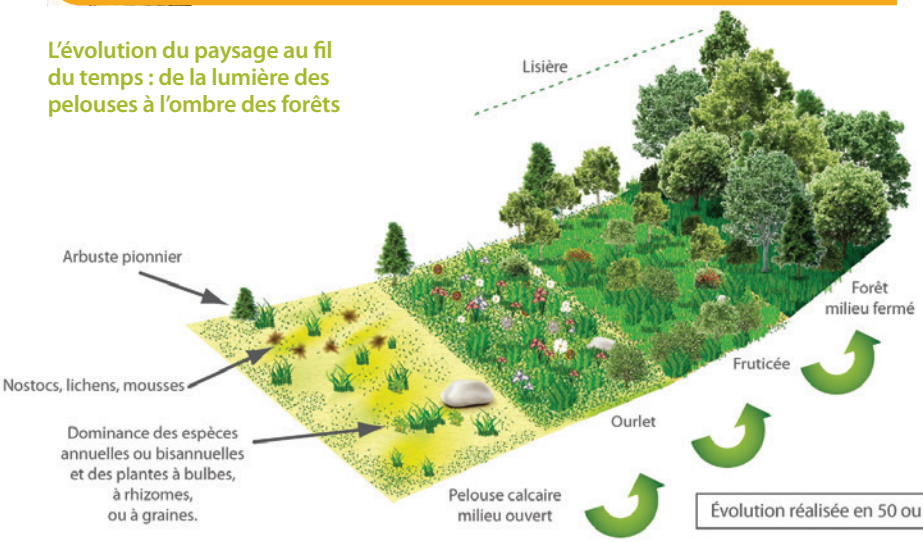
Champlitte abrite l'un des rares sites à ascalaphe ambré de la région !



2

Des milieux menacés

L'évolution du paysage au fil du temps : de la lumière des pelouses à l'ombre des forêts





Suite à l'abandon des activités pastorales, la forêt reprend petit à petit ses droits sur le site. L'ombrage entraîne la disparition des espèces des pelouses et prairies, dont les orchidées. La colonisation par les arbustes et les arbres bloque le passage de certains papillons et insectes entre les zones de pelouses ouvertes et limite les échanges.

La problématique d'enfrichement

La valorisation agricole des pelouses a toujours été menée de façon extensive : pas d'engrais et un entretien minimum des ligneux. Les changements économiques intervenus durant la seconde moitié du 20e siècle ont considérablement modifié l'agriculture. Cela a entraîné une forte diminution des surfaces de pelouses notamment due au retournement et à la mise en culture des parcelles le permettant (présence de sol, pente faible…) ou à l'abandon des zones les moins productives. Faute d'entretien, on assiste à une colonisation des parcelles par les arbustes.

Ces modifications ont entraîné la disparition pure et simple de certains types de pelouses, devenues des champs ou des boisements.

D'autres menaces

D'autres menaces existent comme la plantation de résineux (pins noirs), l'exploitation de la roche (carrières), les dépôts de déchets sauvages (qui introduisent parfois des plantes invasives), certaines pratiques sportives (motocross, quads) et plus récemment le développement de parcs photovoltaïques.

Des actions pour la préservation des sites

Depuis 1994, le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté travaille en partenariat avec de nombreux acteurs locaux dont la Commune, des agriculteurs et agricultrices, des propriétaires privés et des habitants passionnés pour préserver le patrimoine naturel des pelouses sèches de Champlitte.

De nombreuses opérations sont mises en oeuvre : maîtrise foncière pour protéger les sites, travaux de débroussaillage pour rouvrir les pelouses enfrichées, pose de clôtures et aménagement pastoraux, mise en place de pâturage extensif et de fauche tardive avec les agriculteurs locaux pour entretenir les pelouses et ainsi protéger la biodiversité rare et menacée, sensibilisation des habitants, etc.

Les objectifs du programme d'actions pour la période 2017-2026 sont les suivants :

1. Conserver, maintenir et restaurer l'ensemble des habitats et du patrimoine faunistique et floristique des sites lié aux pelouses sèches et habitats naturels associés.
2. Sensibiliser et impliquer la population, les propriétaires, les usagers et les acteurs locaux à la conservation des différents sites, de leurs espèces et de leurs milieux remarquables.
3. Améliorer les connaissances naturalistes et évaluer les résultats de la gestion menée sur les sites.

Maintenir la richesse écologique de l'ensemble des sites et garantir à long terme leur état de conservation

Une étape essentielle : la maitrise foncière et agricole

Afin de pouvoir mener à bien les opérations de gestion dans la durée, le Conservatoire doit s'appuyer sur une maîtrise foncière ou d'usage des parcelles des sites : achat de terrains, baux, conventions avec les propriétaires et communes, etc. Le Conservatoire est ainsi propriétaire, ou co-propriétaire avec la Commune de Champlitte, de 44 ha de pelouses sèches.

Par ailleurs, une convention de gestion a été signée avec la Commune de Champlitte pour la gestion de 14 parcelles réparties sur les sites de La Pâturie, la Vielle Côte et le Mont Gin. Sept conventions de gestion ont été signées avec des propriétaires privés. Ces partenariats permettent ainsi de gérer durablement le patrimoine naturel qu'offre les pelouses sèches de Champlitte.

Une agriculture extensive contre l'enfrichement

Le Conservatoire a facilité la mise en place de pâturage par des brebis, des chevaux ou encore des vaches sur ces pelouses avec les agriculteurs locaux. L'entretien du milieu et la conduite du troupeau nécessitent tout un savoir-faire : un sous-pâturage entraîne l'embroussaillement du milieu et donc sa fermeture alors que le surpâturage empêche le renouvellement de la végétation et engendre la dégradation des pelouses.

Pour permettre le pâturage de sites qui n'étaient plus pâturé depuis un certain temps, la pose de clôture a également été réalisée sur un nombre important de sites. Afin de garantir la cohabitation des différents usages sur les pelouses, des passages d'hommes et portillons automatiques ont également été installés.

Des opérations de débroussaillage et d'arrachage

Pour reconquérir les pelouses sèches, le pâturage ne suffit pas à contenir les arbustes et une intervention de l'homme ou mécanique est nécessaire pour gérer les ligneux. Des travaux plus conséquents de débroussaillage, d'arrachage d'arbustes, de bucheronnage de pins ou encore de broyage sélectif de certains secteurs ont ainsi été menés, en amont d'un entretien par pâturage.

Depuis 2013, 4 baux ruraux à clauses environnementales ont été signés, 14 ha ont été rouverts lors de travaux de débroussaillage. Parmis ces travaux de réouverture, 140 pins et 45 feuillus ont été abattus puis débardés par traction animale avec des chevaux comtois. Pour faciliter le maintien du patûrage, 4,5 km de clôtures ont été installés pour cloisonner les parcelles gérées par cette méthode de réouverture. Ces travaux ont surtout été possibles grâce aux financements de contrats Natura 2000 et des plans de relance de l'État et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.





Pourquoi préserver les pelouses sèches ?

Depuis le début du 20e siècle, 50 à 75 % des pelouses sèches ont disparu en France, notamment à la suite de la déprise agricole. Ces trésors de biodiversité accueillent pourtant de très nombreuses espèces de flore et de faune, rares et menacées. Les pelouses sont parties intégrantes d'un paysage rural et diversifié, témoin des pratiques agricoles ancestrales. Elles sont ainsi un excellent support pédagogique et de sensibilisation. Elles participent en outre au développement socio-économique du secteur avec l'activité d'élevage qu'elle génère.



C'est assez rare pour le souligner, le Conservatoire a réalisé en 2016 une co-acquisition avec la Commune de Champlitte de 22 ha sur le site des Charmes Rondes, soulignant ainsi la force du partenariat entre l'association et la Commune. Par ailleurs, sur ce même site, une parcelle de 2 ha est propriété de la Fondation Espaces naturels de France suite à une donation en 2019 par un propriétaire privé.



Trois éleveurs et une éleveuse interviennent sur les pelouses sèches gérées par le Conservatoire, la grande majorité par le biais de baux ruraux à clauses environnementales. Ce type de bail rural inclut des clauses assurant le respect de pratiques pastorales compatibles avec la préservation des milieux naturels. En contrepartie des préconisations environnementales (fauche tardive, pâturage extensif, absence de fertilisation…), il offre la possibilité d'un loyer moindre.

La présence de la zone Natura 2000 a également permis de proposer des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) finançant les bonnes pratiques agricoles sur les pelouses sèches de la commune.

Sensibiliser et impliquer la population et les différents acteurs locaux dans la conservation des différents sites

Il est primordial de sensibiliser la population locale pour préserver les sites naturels. Ainsi, le Conservatoire met en place des réunions d'information à destination des élus, des acteurs locaux et de la commune et des communes aux alentours.

Un voyage sensoriel à travers un sentier de découverte

Un sentier de découverte sur la pelouse du Mont Gin a été réalisé en 2018 par le Conservatoire, en partenariat avec la Commune et les acteurs locaux, permettant une approche ludique avec Lili, la brebis mascotte ③. Vous pourrez y trouver une série de médias lors d'une balade d'environ 45 minutes qui vous invite à découvrir ces milieux fascinants au détour d'une dalle d'orpin blanc ou d'une pie-grièche écorcheur chassant au sommet de son genévrier.



Des animations auprès des scolaires

Le Conservatoire propose régulièrement d'accompagner l'école de Champlitte à la découverte des pelouses sèches. De la petite section de maternelle au CM2, les activités proposées mobilisent les sens, le corps, l'imaginaire… sans oublier les connaissances fondamentales liés aux sciences de la nature.

Que pouvez-vous faire pour favoriser la réussite de ces actions ?

- Apporter votre point de vue, par exemple lors des réunions de concertation.
- Participer aux actions de gestion et/ou aux chantiers bénévoles.
- Signaler au Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté toute observation liée aux espèces et aux habitats mentionnés dans ce document.
- Signaler tout problème, toute difficulté susceptible de nuire au projet.
- Site naturel fragile, les pelouses sèches de Champlitte sont le lieu de vie d'espèces de faune et de flore très rares, dont certaines sont en danger et protégées par la loi. S'abstenir de tout prélèvement.
- Si vous êtes propriétaire de parcelles et/ou agriculteur côtoyant les sites ou sur les pelouses sèches et que vous souhaitez favoriser ce projet, contactez-nous !
- S'abstenir de déposer des déchets, même verts.
- Ne pas circuler sur les pelouses sèches avec des véhicules motorisés.
- Être fier des paysages offerts par les pelouses sèches et en parler autour de vous !

Ce document est une synthèse du plan de gestion 2017-2026 des pelouses sèches de Champlitte. N'hésitez pas à en faire la demande si vous souhaitez davantage d'informations.

Contacts :

Clément Henniaux • Chargé de missions
Tél. : 06 23 57 44 91
clement.henniaux@cen-franchecomte.org

Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
Maison de l'environnement de Bourgogne-Franche-Comté
4 chemin du Fort de Bregille • 25000 Besançon
www.cen-franchecomte.org •

Le site Natura 2000 « Pelouses de Champlitte et étang de Theuley-les-Vars » est animé par la Commune de Champlitte qui en est la structure opératrice et le Conservatoire animateur technique.





Des sorties nature sont réalisées régulièrement pour sensibiliser à l'importance de préserver ces pelouses.



Retrouvez dans une vidéo Gaëtan Lavoignet, agriculteur sur la commune de Champlitte, qui explique son partenariat avec le Conservatoire en faveur des pelouses sèches.

A voir sur www.cen-franchecomte.org ou en scannant ce QR code

Le **Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté** met en œuvre depuis plus de 30 ans une politique de préservation de la biodiversité. Il intervient ainsi sur un réseau de sites naturels autour de quatre missions principales : connaître, protéger, gérer, valoriser. S'impliquant dans l'animation territoriale, il accompagne également les politiques publiques en faveur de la biodiversité.
L'ensemble des Conservatoires d'espaces naturels sont des associations à but non lucratif, regroupées au sein de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels.
Aujourd'hui, il existe 24 Conservatoires pour plus de 1 100 salariés et près de 9 000 adhérents et bénévoles. Ils gèrent 4 100 sites couvrant 270 000 ha sur plus de 4 000 communes.

Vous souhaitez participer à la sauvegarde du patrimoine nature de Franche-Comté ? ADHÉREZ au Conservatoire et rejoignez-nous !

Pour en savoir plus :
www.cen-franchecomte.org

Réalisation : CEN Franche-Comté • Crédits photos : C. Lapprand, L. Gastal, T. Morvan, B.Cotte, L. Delafollye, M.Charreau, F.Ravenot (CEN Franche-Comté), Wikipédia (Gllawm) • JUIN 2023 • Imprimé par nos soins

Les actions sur ce site sont réalisées avec le soutien financier de :

En partenariat avec :